



Affiliée à la Fédération  
Internationale de Boules

# FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT BOULES

**Monsieur Denis DA COSTA**

Président de la Commission  
Nationale de Formation

à

Mesdames, Messieurs les Président(e)s

- Des **Comités Boulistes Régionaux**

- Des **Comités Boulistes Départementaux**

Réf. : DD/MN/037/2016

**Objet : Examen d'Arbitre National, septembre 2016, au boulodrome de Dardilly (69)**

**Copie pour info :**

P. Coquet  
B. Cochard  
C. Fieujean  
B. Chêne  
J. Faresse  
D. Da Costa  
L. Abert  
P. Pohin  
Cbr Rhône Alpes  
Cbd Rhône  
X. Majorel  
S. Bation

Dossier  
Chrono

Villeurbanne, le 16 juin 2016

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,  
Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer qu'un **examen d'arbitre national aura lieu,**

***Le samedi 10 septembre après-midi (à partir de 14 h)  
Et dimanche 11 septembre 2016 matin (à partir de 8 h 30)  
Au boulodrome de Dardilly  
Place de la Porte de Lyon -  
69570 Dardilly***

***Départ pour ceux qui le souhaitent après le repas du dimanche midi.***

La fiche de candidature jointe à ce courrier est à retourner à la F.F.S.B. **au plus tard le 24 juillet 2016** par tout moyen à votre convenance.

**Conformément au statut de l'arbitre, je vous rappelle que :**

- 1) Tout arbitre peut être candidat au titre d'arbitre national s'il est proposé par son Comité (candidature par la voie hiérarchique).
- 2) Conditions d'âge et d'ancienneté : 62 ans dans l'année de l'examen, jouir de ses droits civiques et politiques.
- 3) Le candidat doit avoir suivi un stage de perfectionnement ou de mise à niveau et avoir arbitré un nombre de compétitions fixé en fonction de l'activité sportive de son Comité.
- 4) Le stagiaire fera l'objet d'un suivi par un tuteur nommé par la commission d'arbitrage.
- 5) La commission nationale présentera au comité directeur de la Fédération la liste des arbitres qui auront satisfait à l'examen, celle-ci validera la nomination des arbitres au grade de national.
- 6) Chaque arbitre national titularisé s'engagera à respecter les engagements pris pour l'arbitrage des compétitions en signant une charte.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter P. POHIN :  
06 73 73 95 93 - patrick.pohin@orange.fr

L'hébergement et la restauration sont pris en charge par la F.F.S.B..  
Les déplacements des candidats restent à la charge des Comités.

.../...

63 rue Anatole France  
69100 Villeurbanne

Téléphone  
04 78 52 22 22

Télécopieur  
04 78 52 50 93

Internet  
[www.ffsb.fr](http://www.ffsb.fr)

E-mail  
[dtn@ffsb.fr](mailto:dtn@ffsb.fr)

N° Siret : 779 825 744  
00039

Code NAF : 9312 Z

Nous comptons sur votre engagement pour diffuser cette information le plus largement possible.

Vous en remerciant par avance, Recevez, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations sportives les meilleures.

Pour Denis DA COSTA  
La Secrétaire Générale



Brigitte COCHARD

**P.L.** :

- Fiche de renseignements et bulletin réponse à remplir et à retourner à la F.F.S.B.